



Licence de pêche à pied professionnelle des tellines en PACA pour la campagne 2020-2021

– A retourner **entre le 15 février et le 15 mars 2020**

Ce formulaire de demande de licence et les pièces qui vous sont demandées répondent aux exigences de la délibération n°21/2015 du 3 décembre 2015 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle des tellines à l'intérieur des limites de circonscription territoriales de la Prud'homie de Martigues et de la délibération n°22/2015 du 3 décembre 2015 fixant le contingent et le montant de la licence.

Les informations que vous acceptez de nous transmettre sont strictement confidentielles et réservées à l'usage du CRPMEM PACA. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à permettre le traitement de votre dossier de demande de licence, et ainsi correspondent aux missions du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur telles que définies par l'article L. 912-3 du Code rural et de la pêche maritime. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser vos demandes au CRPMEM PACA.

Vous devez justifier toutes vos affirmations en joignant au présent formulaire la copie des documents prévus dans la délibération n°21/2015 du CRPMEM PACA mais également en justifiant que vous réunissez bien toutes les conditions d'éligibilité. Les documents à fournir sont mentionnés en vert dans le présent formulaire.

Ce formulaire, les pièces complémentaires et le **chèque de 100€** (ou 100€ en plusieurs chèques) à l'ordre du CRPMEM PACA doivent être adressés par courrier recommandé :

**Entre le 15 février et le 15 mars (le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)
Au CRPMEM PACA, 26 quai de rive neuve, 13 007 Marseille**

Demandeur (-se)

Nom : Prénom :

Pour les renouvellements, ne remplissez les cases relatives à vos coordonnées que si elles ont changé depuis la dernière demande

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

1/En ce qui concerne le permis pêche à pied national

J'ai fait la demande d'un permis de pêche à pied auprès de la DML du départementpour la campagne 2020-2021,

Je n'ai pas fait de demande, je ne serais donc pas titulaire d'un permis pêche à pied (**je ne suis donc pas éligible**)

2/ En ce qui concerne ma pratique de la pêche professionnelle :

Je suis un(e) pêcheur professionnel ENIM, je précise mon numéro de marin :

Je suis un(e) pêcheur affilié(e) à la MSA, je précise mon numéro d'affiliation :

Je ne suis affilié(e) ni à l'ENIM, ni à la MSA (**je ne suis donc pas éligible**)

3/En ce qui concerne les cotisations professionnelles obligatoires :

Je suis à jour (**il vous appartient de vérifier votre situation auprès du CNPMEM**)

Je ne suis pas à jour et je suis pêcheur MSA (**je joins mon chèque de 280 € à l'ordre du CRPMEM PACA ou je joins un justificatif si j'ai cotisé dans une autre région**)

Je suis matelot ENIM ou employé MSA (**je précise le NOM, Prénom : de mon patron**)

- Je présente un dossier de première installation (je joins mon projet professionnel)
 Je ne suis pas à jour (je ne suis donc pas éligible)

4/ Je justifie d'une période d'activité d'au moins 6 mois d'embarquement à la pêche pendant les 12 mois qui précèdent la demande d'attribution de licence (pendant les 12 mois qui précèdent la date d'envoi de mon dossier de licence au CRPMEM PACA ou les 12 mois qui précèdent le 15 mars 2020 si la date d'envoi n'est pas lisible)

- Oui (je joins un justificatif d'embarquement)
 Non, mais je présente un dossier de première installation
 Non, mais je suis affilié(e) à la MSA (je joins un justificatif d'affiliation à la MSA)
 Non (je ne suis donc pas éligible)

5/Étiez-vous titulaire de la licence pour la campagne 2019-2020 : OUI NON

Si oui, avez-vous :

Transmis régulièrement vos déclarations de captures à la DML et transmis l'intégralité des copies au CRPMEM PACA (si je n'ai pas transmis mes fiches au CRPMEM PACA pendant l'année je joins une copie des 12 feuilles à mon formulaire de demande)

Autre (je ne suis donc pas éligible)

Et votre situation a-t-elle changé depuis la dernière campagne : OUI (Précisez en quoi :)
 NON

Je certifie en tant que demandeur :

- que les renseignements que j'ai mentionné dans le présent formulaire sont exacts,
 avoir pris connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche fournies en copie du formulaire de demande

Pour l'amélioration de la connaissance sur l'effort de pêche et les captures pour la campagne, certaines données sont nécessaires au suivi du CRPMEM PACA, seriez vous d'accord pour que le CRPMEM PACA accède à :

Accepte Refuse

- que les informations ci-dessus ainsi que les déclarations de capture fournies concernant soient traitées et stockées par le CRPMEM PACA aux fins de cette demande et également à d'autres fins notamment le suivi statistique des gisements de pêche,

Fait à

Le

Nom et signature :

Tout dossier incomplet à la date de clôture ou déposé au delà de la date de clôture ne sera pas pris en compte.